



Commune de **GESVES**



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur et Madame Charlotte et Benjamin MATHOT-QUIRYNEN demeurant Ruelle Burton 25b à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Ruelle Burton, 25 B (lot 10) à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°273C

Le projet consiste en la construction d'un garage mitoyen, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du permis d'urbanisation et au guide communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- Volume secondaire à toit plat (PUR) à l'avant de l'habitation (GCU) ;
- Parement de ton gris : panneaux Eternit Natura ton gris moyen (PUR/GCU);

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be, dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/03/2025 au 31/03/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 10/03/2025

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.